

LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

Brand WHITLOCK

1916. Chapitre **XXVI** : Les enlèvements

A peine von Bissing eut-il reçu la protestation du cardinal qu'il fut entraîné dans une correspondance (...) Les vues du gouverneur général furent publiées en Belgique ; celles de ses adversaires et de ses victimes se frayèrent un chemin vers le monde plus libre et plus éclairé du dehors. Il y eut d'autres protestations, auxquelles le gouverneur général ne répondit pas (Note : figure dans l'édition originale anglophone, page 272) : (...) celle du **9 novembre**, signée par les sénateurs et députés belges se trouvant à Bruxelles à ce moment (...) (Note : il y répondit bel et bien le 16 novembre ; voir **PASSELECQ**, pages 300-302 ; reproduit infra)

Brand WHITLOCK

Ce livre, *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*, a été traduit de l'anglais par le Professeur **Paul de Reul**, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « page de titre » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip>

On y dit : « Un grand nombre de documents, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, ont été supprimés, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges. »

Il s'agit de quelque **76** pages (anglaises + françaises) pour ce seul chapitre. Nous les reproduisons d'après l'original anglais publié sur notre site :

A Son Excellence le Baron von Bissing,
Gouverneur général en Belgique,
Bruxelles.

Bruxelles, le 9 novembre 1916.

Excellence :

Il semblait qu'aucune douleur ne pût être ajoutée à celles dont nous sommes accablés depuis l'occupation de notre patrie. Nos libertés abolies, notre industrie et notre commerce anéantis, nos matières premières et nos instruments de travail exportés, la fortune publique ruinée, le dénûment succédant à l'aisance des familles naguère les plus prospères, les privations, les anxiétés et les deuils, on avait tout enduré, sans autre révolte que la protestation muette des âmes et sans que nulle part l'ordre public eût été troublé. Un immense mouvement de solidarité avait rapproché toutes les classes sociales ; on souffrait en commun et la communauté des souffrances allégeait le poids des misères individuelles.

Mais voici qu'une violence nouvelle vient fondre sur nos familles et les déchire. Des centaines, des milliers de citoyens paisibles, de tout âge, de toute condition, toute une population civile est brusquement, brutalement arrachée à ses foyers et déportée en Allemagne. Où, en quel point de l'Empire ? Nul ne le sait. Quelle y sera son existence, à quel travail y sera-t-elle condamnée ?

Mystère. De ce fait, des centaines, des milliers de femmes, d'enfants, de vieillards sont abandonnés, dépourvus de leur soutien, livrés aux angoisses d'une séparation dont nul ne prévoit le terme, et le spectacle de leur détresse est tel que, pour ne pas avoir à l'affronter, les recruteurs refusent à ces épouses éplorées, à ces parents désespérés, la consolation d'un dernier adieu.

Est-il besoin d'insister sur ces scènes dont la région de *l'étape* est le théâtre depuis plusieurs semaines et qui se déroulent depuis quelques jours dans le territoire du Gouvernement général, où le fléau menace de s'étendre de commune en commune jusqu'à ce que ses victimes se comptent par centaines de mille ? Les avis collés aux murs et reproduits dans les journaux en disent assez long ; c'est partout la même procédure, aussi sommaire que lugubre : des arrestations en masse, des hommes classés arbitrairement parmi les sans-travail, parqués, triés, expédiés vers l'inconnu. Pour ne parler que des affiches d'hier placardées à Nivelles, Virginal, Ittre, Haut-Ittre, Lillois, Baulers, Monstreux, Bornival, Thisnes, Braine-l'Alleud, Ophain, Wauthier-Braine, Waterloo, Plancenoit, elles convoquent indistinctement, en leur recommandant de se munir d'un petit bagage à main, "*toutes les personnes du sexe mâle âgées de plus de 17 ans, à l'exception seulement des ecclésiastiques, médecins, avocats et instituteurs*". On ne limite

plus la levée aux chômeurs : c'est qu'en effet le prétexte d'occuper nos chômeurs à l'étranger ne trompe plus personne. Le plus sûr moyen de les occuper dans le pays n'aurait-il pas été de leur laisser leurs outils, leurs machines, leurs ateliers, leurs approvisionnements, leurs facilités de communication, leur liberté de travail ? Des philanthropes avaient imaginé d'utiliser les bras disponibles à des travaux d'intérêt public : leur initiative fut enrayée et finalement brisée. D'autres s'étaient ingéniés à organiser à l'intention des chômeurs un vaste système d'enseignement technique destiné à relever leur valeur professionnelle, mais le plan ne fut pas agréé, pas plus que celui de créer partout des bureaux de renseignement et de placement.

On préfère leur procurer de l'ouvrage en Allemagne où les représentants de l'"*Industrie-Bureau*" leur promettent "*un bon salaire*" s'ils consentent à s'y faire embaucher "*volontairement*", et où les attendent, en cas de refus, des salaires de famine. Sur quelle dépression physique et morale ne compte-t-on pas pour leur forcer la main?

Sans doute il a été affirmé que les entreprises auxquelles on offre de les employer seraient étrangères à la guerre. Mais de toutes parts des voix ont répondu : En prenant la place d'un ouvrier allemand, l'ouvrier belge permet à l'Allemagne d'augmenter la force numérique de ses armées. Le

travail le plus odieux est celui dont l'effet se tourne contre la patrie ; servir l'Allemagne, c'est se battre contre notre pays. Y contraindre nos ouvriers n'est autre chose qu'un coup de force, contraire au droit des gens, visé par Votre Excellence dans son arrêté du 15 août 1915, et contraire aussi à l'esprit, sinon au texte de la quatrième Convention de La Haye de 1907.

"Une mesure telle que le déplacement de la population civile non combattante", écrit M. le professeur de droit international Ernest Nys, dans sa lettre de ce jour (Note : 6 novembre) ci-annexée à M. le Bourgmestre de Bruxelles, "est en contradiction complète avec la notion de l'occupation de guerre ; celle-ci a remplacé l'ancienne théorie de la conquête qui faisait du vainqueur le souverain du pays conquis ; le vainqueur a le devoir de respecter les droits des habitants paisibles."

C'est au nom de ces droits sacrés, ouvertement violés, que les sénateurs et députés soussignés, présents à Bruxelles, mandataires de la Nation belge, adressent à Votre Excellence la solennelle protestation des familles sans nombre atteintes par l'édit cruel qui secoue en ce moment le pays d'un frisson d'indignation qui ne saurait manquer de soulever la réprobation de tout le monde civilisé.

Ils adjurent Votre Excellence d'user vis-à-vis des autorités militaires des hautes prérogatives

que lui confère sa charge pour ne pas laisser se consommer un attentat sans précédent dans l'histoire des guerres modernes, et la prie d'agréer l'assurance de leur considération la plus distinguée.

Liste des Signatures

Ministres d'Etat :

Baron de Favereau, président du Sénat ;

Comte Woeste, représentant d'Alost ;

Jules Vandenpeereboom, sénateur provincial de la Flandre occidentale ;

Joseph Devolder, sénateur pour Arlon-Marche-Bastogne.

Sénateurs :

Braun, Alexandre, sénateur pour Bruxelles ;

Brunard, Edouard, sénateur pour Nivelles ;

De Becker, Remy, sénateur pour Louvain ;

De Blicq, sénateur pour Alost ;

De Ro, Georges, sénateur pour Bruxelles ;

Dubost, Edouard, sénateur pour Bruxelles ;

Dumont de Chassart, sénateur pour Nivelles ;

Dupret, Georges, sénateur pour Bruxelles ;

Hallet, Max, sénateur pour Bruxelles ;

Hanrez, Prosper, sénateur pour Bruxelles ;

Baron E. de Kerchove d'Exaerde, sénateur pour Alost ;

Lekeu, Jules, sénateur provincial du Hainaut ;

Mesens, Edmond, sénateur pour Bruxelles ;

Baron de Mevius, sénateur pour Namur-Dinant-Philippeville ;

Baron Alfred Orban de Xivry, sénateur pour Arlon-Marche-Bastogne ;

Poelaert, Albert, sénateur pour Bruxelles ;

Vicomte Simonis, sénateur pour Verviers, ancien président du Sénat ;

Speyer, Herbert, sénateur pour Arlon-Marche-Bastogne ;

Vinck, Emile, sénateur provincial du Brabant ;

Membres de la Chambre des représentants :

Levie, Michel, ancien ministre, représentant de Charleroi ;

Bertrand, Louis, représentant de Bruxelles ;

Boël, Pol, représentant de Soignies ;

Buisset, Emile, représentant de Charleroi ;

Buyl, représentant d'Ostende-Furnes-Dixmude ;

Cocq, Fernand, représentant de Bruxelles ;

De Bue, Xavier, représentant de Bruxelles ;

Delporte, Antoine, représentant de Bruxelles ;

Baron Drion, représentant de Charleroi ;

Elbers, François, représentant de Bruxelles ;

Hanssens, Eugene, représentant de Bruxelles ;

Baron Albert d'Huart, représentant de Dinant-Philippeville ;

Janson, Paul-Emile, représentant de Tournai-Ath ;

Jourez, Léon, représentant de Nivelles ;

Lamborelle, représentant de Malines ;

Lemonnier, Maurice, représentant de Bruxelles ;

Comte de Limburg Stirum, représentant d'Arlon-Marche-Bastogne ;
Polet, Hyacinthe, représentant de Liège ;
Poncelet, Jules, représentant de Neufchâteau-Virton ;
Rens, représentant d'Alost ;
Tibbaut, Emile, représentant de Termonde ;
Wauters, représentant de Huy-Waremme ;
Wauwermans, Paul, représentant de Bruxelles.

Au nom de la Députation permanente du Brabant :

Janssen, Charles.

ANNEXE

Bruxelles, 6 novembre, 1916.

Monsieur l'Echevin Lemonnier,
ff. de Bourgmestre de Bruxelles.

C'est avec raison que votre collègue soutient que, si la quatrième Convention de La Haye de 1907 ne renferme pas de texte précis relativement au déplacement de la population civile non combattante, il résulte cependant de l'esprit de cette Convention que pareille mesure n'est pas légitime.

Semblable mesure est en contradiction complète avec la notion de l'occupation de guerre. Cette notion a remplacé l'ancienne théorie de la conquête, qui faisait du vainqueur le souverain du pays conquis.

Dans les guerres actuelles, la population paisible a des droits ; le vainqueur est l'administrateur provisoire ; il doit respecter les droits des habitants paisibles.

Tout cela a été indiqué fort bien, en 1874, à la Conférence de Bruxelles, notamment par le délégué de l'Empire Allemand, le général de Voigts-Rhetz. Le projet de convention de 1874 n'a pas été ratifié ; mais son texte a servi aux travaux des Conférences de La Haye de 1897 et de 1907, et ces deux conférences s'en sont inspirées et, sur le point qui nous occupe, elles n'ont point varié.

En 1899, à la première Conférence de La Haye, le Président de la Commission pour le Règlement des lois et coutumes de la guerre sur terre, Frédéric de Martens (3^{ème} partie, page 92, de l'édition de 1907), parlant des nécessités de la guerre, prononçait ces paroles :

"C'est notre désir unanime que les armées des nations civilisées soient non seulement pourvues des armes les plus perfectionnées mais qu'elles soient également pénétrées des notions du droit, de la justice et de l'humanité, obligatoires même sur le territoire envahi et même à l'égard de l'ennemi."

Ce langage n'est point utopique : il concède suffisamment à la réalité : mais il admet aussi les exigences du coeur et les aspirations de la civilisation moderne.

Tel sera l'avis impartial de tout juriste.

Veillez agréer. Monsieur le Bourgmestre,
l'expression de mes sentiments de haute
considération.

E. Nys, Professeur à l'Université.
39, Rue Saint-Jean

Notes.

Traduction française : « *Les enlèvements* » in WHITLOCK, Brand ; chapitre XXVI (1916) in *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles* ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 383-391 (8 pages). D'après Brand Whitlock (1869-1934), *Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative* ; London ; William HEINEMANN ; 1919, 2 volumes. Voir chapitre « 33 (« The Press-gangs », intitulé « *Documents in evidence* » dans d'autres éditions), volume 2, pages 268-344 (76 pages), en particulier la note 4 (page 272), renvoyant aux pages 321-324.

Note de Bernard Goorden.

On peut comprendre qu'un éditeur, ne souhaitant pas publier un livre d'un millier de pages, demande à son traducteur de « *sabrer* » dans les documents annexés (notamment anglais) pour aboutir à une édition française de 460 pages. Ce que l'on comprend moins, c'est que le chapitre le plus « *élagué* », en vienne, dans sa traduction française, à comporter des **erreurs** (que, du point de vue allemand, on aurait pu considérer comme de la « *manipulation* » par les Français), **l'essentiel de la matière de ce chapitre se référant à un autre ouvrage publié par ce même éditeur**, encore disponible en 1922 d'après le dos

de couverture. Pourquoi ce même éditeur n'a-t-il pas prévu une note en bas de la page 383 (qui était, par la même occasion, une « *publicité* ») ? ... se référant à : **PASSELECQ**, Fernand ; **Les déportations belges à la lumière des documents allemands** (avec de nombreux facsimilés et la reproduction de tous les documents belges) ; Paris-Nancy, Berger-Levrault ; 1917, XV-435 pages.

<http://www.bibliotheca-andana.be/wp-content/uploads/large/Deportations.pdf>

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que disent des mêmes dates [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans *50 mois d'occupation allemande* (Volume 2 : 1916). Voir, entre autres à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Il y a de légères variantes dans la liste des signataires par rapport au document cité par eux en date du 10 novembre : du Bus de Warnaffe et Jules Poncelet **NE** figurent **PAS** chez Brand WHITLOCK.

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que dit des mêmes dates Charles TYTGAT dans *Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande* :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Ce serait intéressant de comparer avec ce que **Paul MAX** (cousin du *bourgmestre Adolphe MAX*) a dit du même jour dans son *Journal de guerre* (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) :

http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20guerre_de_Paul_Max_bdef.pdf